

Compte rendu du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du 18 juin 2013

Solidaires Finances Publiques

Président du CHSCT
M. DEFAYS

Représentants de l'Administration
M.PAILLET
M. MOREAU

Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
M.ESPINAT

Agent ACO
Mme BENOIT

Médecin de Prévention
Mme MAILLOT

Secrétaire Animatrice
Mme BRANSIECQ

Représentants des personnels

Stéphane GRIFFAULT – S.F.P. (T)
Christian LAROUSSINIE – S.F.P. (T)
Luis FERREIRA – S.F.P. (S)

Maryse BENECH - F.O. (T)
Marie-Thérèse FELISIO. (T)
Marie-Hélène DENAUX - CGT (T)
José TEUILLIERIAS - CGT (S)

Monsieur DEFAYS ouvre la séance à 9h 30.

M. DEFAYS annonce la nomination de Mme Corinne FERELLEC au poste de secrétaire-animatrice du CHSCT pour le département du Cantal et de la Haute-Loire à compter du 1^{er} septembre 2013. Le poste sera implanté au Puy-en-Velay.

1) Adoption du procès-verbal de la réunion du 09 avril 2013

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Prévision budgétaire et programme 2013

Les actions suivantes sont proposées et validées :

- Fauteuil pour Mme ORSAL, contrôleur d'accueil du SIP d'Aurillac pour un montant de 333,12€.
- Débarraudage des fenêtres du poste comptable de Saint-Mamet pour un montant de 418,60€. (si accord de la mairie au préalable).
- Achat d'un rafraîchisseur d'air pour le box accueil du SIP de Mauriac pour un montant de 74,90€.
- Remplacement d'un radiateur au RDC (poste comptable de la DDFIP) pour un montant de 802,04€.
- Achat de 30 écrans informatique 22 pouces pour les agents dont les applications nécessitent un grand écran ou qui souffrent d'inconfort ou de gêne visuelle pour un montant global de 3357,90€ (111,93 € l'unité).
- Achat de stores pour le SIP-SIE de Saint-Flour pour un montant de 2164,76€.
- Signalétique Incendie des postes comptables de Saint-Martin Valmeroux, Saignes, Massiac et Laroquebrou pour un montant de 1070,40€.
- Achat de store pour la paierie départementale dans les locaux du conseil général du Cantal pour un montant de 789,36€.
- Achat d'un fauteuil ergonomique pour Mme BESSON-BRILLANT, contrôleur du SIE d'Aurillac selon facture à venir.

3) Présentation de la note événement grave du 8/11/2012

M. ESPINAT nous présente le dispositif d'intervention et de suivi en santé et sécurité au travail des agents victimes d'un attentat, d'une agression ou de tout autre événement grave survenu dans le cadre de leurs fonctions.

Le dispositif d'intervention, de soutien et de suivi des agents victimes directes ou indirectes est destiné à assurer leur prise en charge globale. Son efficacité et sa crédibilité relèvent essentiellement de la qualité de la coordination et de la rapidité de mise en œuvre, déclinés en fonction du niveau de gravité de l'événement.

Il s'agit en premier niveau d'appeler sans délai les secours (SAMU ou Pompiers). Il appartient ensuite au Chef de service ou à son représentant de mobiliser l'équipe pluridisciplinaire de prévention, composée du médecin de prévention, de l'assistant de service social et de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST). Enfin le Chef de service alerte sans délai l'administration centrale par tout moyen.

4) Présentation du guide amiante de mars 2012

M. ESPINAT précise que la réglementation ancienne de 1996 est inscrite au code de santé publique et non au code du travail. Ce guide concerne toute construction antérieure à 1997. Il est fait obligation du repérage de tout matériau présentant des particules aimantées dans le Document Technique Amiante (DTA). Le DTA est nécessaire mais pas suffisant car il s'agit d'un constat visuel sur les parties accessibles. Il est à compléter par un repérage avant toute intervention. Le DTA peut être consulté par tout agent opérant sur le site, par l'ISST, ainsi que par toute entreprise devant intervenir dans les locaux.

5) Présentation de la lettre de mission de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Son indépendance vis-à-vis des services à contrôler est garantie directement par le secrétaire général.

Ses missions consistent :

- 1) Vérifier l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables ;
- 2) Expertise, conseil et proposition dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ;
- 3) Animation de réseaux et formation ou sensibilisation en santé et sécurité au travail des assistants et conseillers de prévention, des gestionnaires de sites, des membres de CHSCT.

6) Présentation de la lettre de mission du médecin de prévention

Le médecin de prévention a pour rôle de «prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail ». Pour ce faire, le médecin de prévention dispose de deux moyens d'action :

- L'action sur le milieu professionnel, qui lui permet d'évaluer les conditions de travail et d'agir sur elles,
- Et la surveillance médicale des agents qui s'exerce dans le cadre de la visite médicale et/ou au vu des résultats d'examens complémentaires prescrits par le médecin de prévention.

Pour rappel, le docteur MAILLOT intervient 32 H par mois pour la DDFIP. Sa permanence a lieu le mardi.

7) Compte-rendu de l'exercice d'évacuation du 3 avril 2013

Cet exercice a eu lieu à la DDFIP du Cantal 39 rue des Carmes à Aurillac. L'évacuation s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes, l'immeuble ayant été évacué dans un délai de 5 minutes.

Au moins un serre file était présent à chaque niveau, et les vérifications des fermetures de portes et d'évacuation totale des locaux ont pu être réalisées dans ce délai.

8) Compte-rendu des visites de postes de Mme MAILLOT

Le docteur MAILLOT a effectué les visites suivantes :

- le poste de Mme FAVORY BENBAALI au CDIF à Aurillac. Elle a préconisé un bureau moderne avec arrondi permettant d'obtenir un plan de travail continu,
- le poste de Mme BONNET au pôle logistique. Une solution a été trouvée pour l'éclairage et l'agencement,
- le service comptable au 39 rue des Carmes à Aurillac pour lequel l'éclairage insuffisant à la caisse sera complété par un luminaire sur pied. Il a été noté un inconfort thermique qui sera traité par le remplacement acté d'un radiateur. Les dossiers stockés sur les armoires devront rejoindre les archives.
- le poste de Mme PONSONNAILLE au SIP-SIE de Saint-Flour. Un fauteuil ergonomique lui sera prochainement fourni.

9) Registre Santé et Sécurité

Toutes les demandes recensées ont été traitées par des actions votées en début de séance. Suite au rappel qui lui avait été fait, le propriétaire des locaux du poste comptable de Laroquebrou a réalisé les travaux.

10) Questions diverses

Christian LAROUSSINIE, suite à sa réussite au concours de contrôleur interne des finances publiques, va quitter ses fonctions de secrétaire du CHSCT. Michèle BESSOU devrait quant à elle obtenir sa mutation à compter du 1^{er} septembre 2013.

Il conviendra donc de procéder à leur remplacement au sein de cette instance.

Le prochain CHSCT, qui désignera un nouveau secrétaire, devrait se tenir début octobre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.